



Contrat territorial

Goire et Issoire amont



BILAN DE L'ANNÉE 2021

Rédigé en août 2023

Maîtres d'ouvrage du contrat territorial

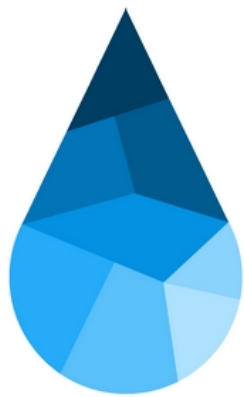


Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. Présentation du contrat territorial Goire et Issoire amont..... | 1 |
| 1.1. Historique de l'élaboration du contrat..... | 1 |
| 1.2. Enjeux et objectifs..... | 2 |
| 1.2.1. Enjeux territoriaux..... | 2 |
| 1.2.2. Objectifs..... | 3 |
| 1.3. Périmètre..... | 3 |
| 1.4. Organisation de la cellule de coordination..... | 4 |
| | |
| 2. Présentation des activités de la cellule de coordination..... | 5 |
| 2.1. Animation, coordination et pilotage du contrat..... | 5 |
| 2.1.1. Instance de gouvernance..... | 5 |
| 2.1.1.1. Comité de pilotage..... | 5 |
| 2.1.1.2. Comité technique..... | 5 |
| 2.1.1.3. Comité des sages..... | 6 |
| 2.1.2. Mobilisation des instances..... | 6 |
| 2.1.2.1. Comité de pilotage..... | 6 |
| 2.1.2.2. Comité technique..... | 6 |
| 2.1.3. Coordination des maîtres d'ouvrage et pilotage du contrat..... | 6 |
| 2.2. Mise en œuvre des actions syndicales..... | 7 |
| 2.3. Formation de la cellule de coordination..... | 7 |
| 2.4. Temps de travail de la cellule de coordination..... | 8 |
| | |
| 3. Mise en œuvre des actions..... | 8 |
| 3.1. Études complémentaires..... | 8 |
| 3.2. Restauration hydromorphologique..... | 9 |

| | |
|--|----|
| 3.3. Agriculture..... | 9 |
| 3.4. Forêt..... | 10 |
| 3.5. Zones humides..... | 11 |
| 3.6. Étangs..... | 11 |
| 3.7. Assainissement non collectif..... | 12 |
| 3.8. Ressource quantitative..... | 13 |
| 3.9. Animation, coordination des maîtres d'ouvrage, pilotage du contrat, mise en œuvre des actions thématiques et communication..... | 13 |
| 3.10. Synthèse..... | 14 |

4. Actions de communication..... 15

5. Budget et financement..... 15

| | |
|---|----|
| 5.1. Budget..... | 15 |
| 5.2. Reports financiers sur les années suivantes..... | 17 |

6. Bilan et perspectives..... 17

| | |
|------------------------|----|
| 6.1. Bilan..... | 17 |
| 6.2. Perspectives..... | 18 |

1. PRÉSENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL GOIRE ET ISSOIRE

AMONT

1.1. Historique de l'élaboration du contrat

Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) a été créé en 2014 sur un territoire dépourvu d'une maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des milieux aquatiques. Dès sa création, les élus se sont impliqués dans l'élaboration d'un contrat territorial qui s'est concrétisé en 2016 par le recrutement d'un bureau d'étude pour réaliser l'état des lieux des milieux aquatiques à l'échelle du territoire syndical. Ce travail a été complété par l'engagement d'une démarche concertée en mobilisant des acteurs locaux sur trois sujets :

- la définition des enjeux de la gestion des milieux aquatiques à l'échelle syndicale en 2016,
- la construction d'un programme d'actions thématiques et partenarial en 2017,
- la proposition d'une gouvernance en 2019.

Deux des huit masses d'eau du périmètre syndical ont été retenues pour bénéficier des actions de restauration des milieux aquatiques du contrat territorial : le Goire et l'Issoire amont. Le contrat territorial (CT) a été conclu en 2020 par la tenue d'un comité de pilotage validant la feuille de route, la stratégie et le programme pluriannuel d'actions qui furent présentés au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en décembre 2020. Le contrat territorial fut signé le 25 mars 2021 entre les 7 maîtres d'ouvrage, 3 financeurs et le SIGIV, à Confolens.

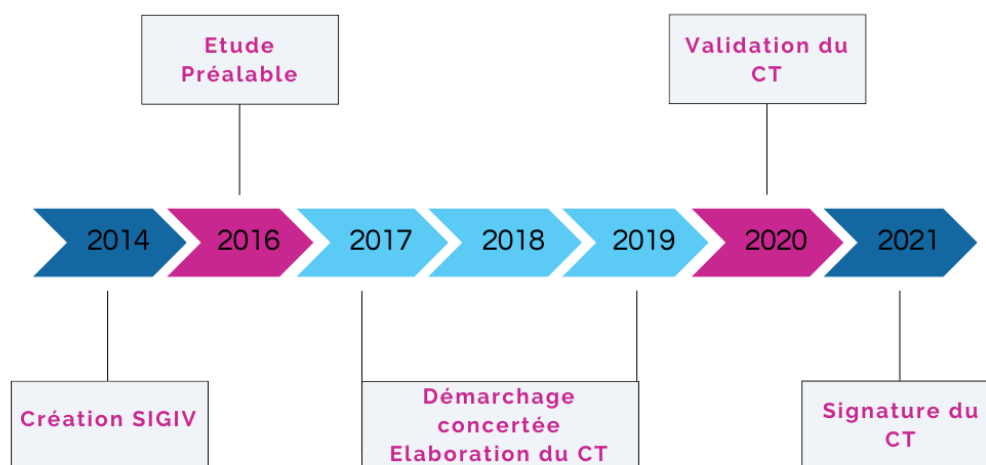


Illustration 1: Processus d'élaboration du contrat territorial

1.2. Enjeux et objectifs

1.2.1. Enjeux territoriaux

Le territoire présente de multiples enjeux sur la gestion des milieux aquatiques qui sont regroupés autour de 4 grands axes :

1. Atteindre le bon état écologique des masses d'eau

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne (SDAGE LB) est un document de planification et de gestion des eaux à portée réglementaire dont les dispositions sont prises en considération par les Administrations dans les différentes politiques publiques.

Ce document planifie la gestion des eaux en fixant un objectif de bon état écologique à atteindre par masse d'eau suivant un calendrier défini.

2. Gérer durablement les milieux aquatiques et la ressource qualitative et quantitative en eau

Les milieux aquatiques représentent plus de 12% de la surface du périmètre syndical. Des usages sociaux et des activités économiques sont liés à leur présence. Une gestion durable des milieux aquatiques requière tout son sens dans un contexte d'évolution climatique marqué par des épisodes pluvieux plus sporadiques en été ces dernières années.

3. Associer les acteurs du territoire à la gestion des milieux aquatiques

Dès l'engagement de l'étude préalable au contrat territorial, les élus du SIGIV ont pris l'initiative de s'appuyer sur une démarche concertée pour définir en partie le projet et l'ambition de la gestion des milieux aquatiques. La demande sociétale a été prise en compte et les acteurs du territoire ont exprimé leur désir de poursuivre leur implication dans ce projet.

4. Développer des activités compatibles avec la mise en valeur du territoire et le maintien d'un cadre de vie de qualité

La gestion séculaire des milieux aquatiques par les sociétés humaines conduit à leur exploitation harmonieuse pour en tirer profit tout en conservant les multiples bénéfices qu'ils offrent naturellement. Le paysage de Charente limousine et du Haut-limousin est l'héritage d'activités agricoles passées et offre un cadre de vie apprécié des locaux et des visiteurs. Une gestion de ce patrimoine paysager nécessite une remise en question locale de certaines pratiques accompagnée d'une réorientation de politiques publiques nationales et européennes.

1.2.2. Objectifs

Les objectifs de gestion des masses d'eau respectent le principe du développement durable défini dans le rapport Bruntland de 1987 comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Ils sont organisés en objectifs généraux, eux-même déclinés en objectifs opérationnels.

| Objectifs généraux | Objectifs opérationnels |
|---|---|
| Atteindre le bon état écologique des masses d'eau | Restaurer la continuité écologique des cours d'eau |
| | Améliorer les profils du lit mineur |
| | Restauration de la ripisylve et des berges |
| | Préserver le lit majeur et ses annexes |
| | Développer et mettre en œuvre des outils de suivi qualitatif |
| | Maintenir un débit approprié à la survie de la biocénose aquatique |
| Gérer durable de la ressource en eau | Informar, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire |
| | Réduire les pressions sur la qualité de l'eau |
| | Initier une agriculture durable |
| | Gérer durablement de la ressource quantitative |
| Préserver le patrimoine naturel | Entretien et valoriser les zones humides |
| | Maintenir un cadre de vie de qualité |
| | Préserver la biodiversité du territoire |
| Animer du contrat et du dialogue territorial | Mise en œuvre des actions du contrat au sein d'une démarche d'acteurs |
| | Réduire les pressions sur la qualité de l'eau |
| | Informar, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire |
| | Evaluation du contrat |

Tableau 1: Objectifs généraux et opérationnels du contrat territorial

1.3. Périmètre

Le contrat territorial s'étend sur deux masses d'eau retenues en raison des pressions qui s'y exercent de l'expression de leurs intensités et des recommandations de l'Agence de l'eau :

- Goire
- Issoire amont

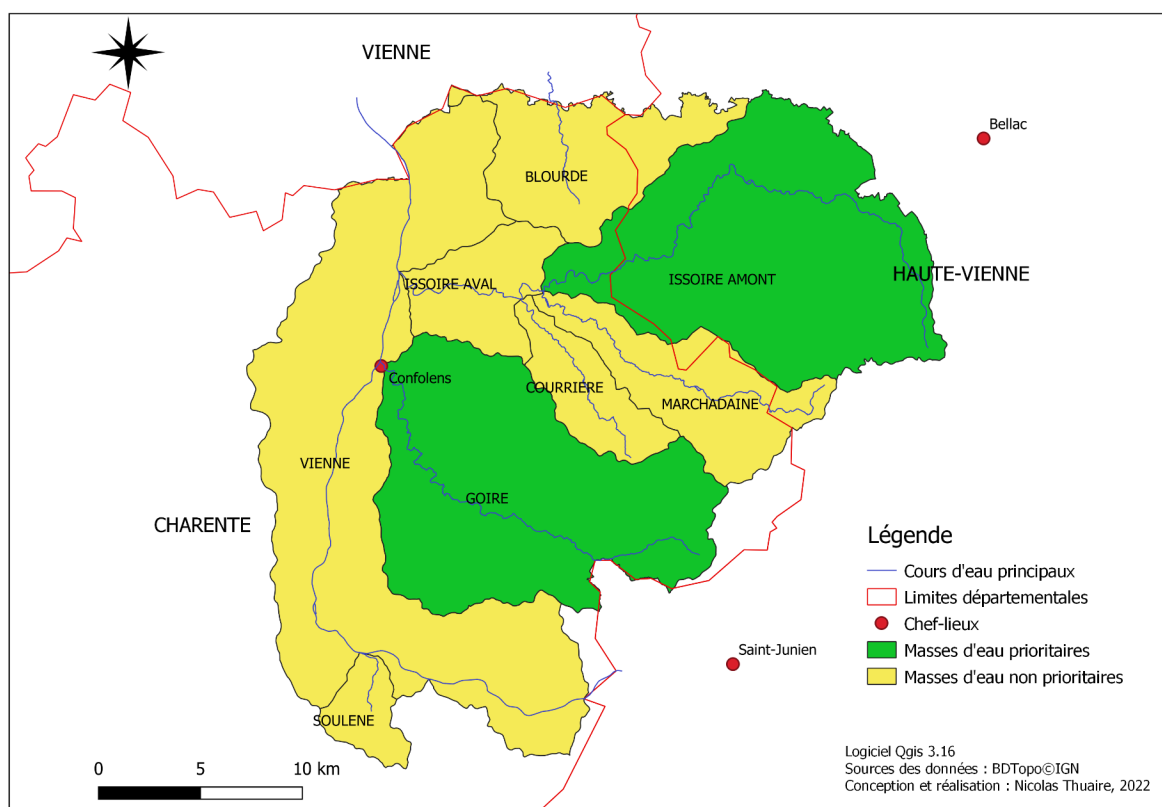


Illustration 2: Masses d'eau prioritaires du périmètre syndical

Elles représentent 38 % du périmètre syndical. Le SDAGE LB attribue un code par masse d'eau qui est donné dans le tableau ci-dessous.

| Code de la masse d'eau | Dénomination de la masse d'eau |
|------------------------|---|
| FRGR0385 | LE GOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE |
| FRGR0386 | L'ISSOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MARCHADAINE |

Tableau 2: Codes des masses d'eau mentionnés dans le SDAGE LB

1.4. Organisation de la cellule de coordination

Au 31 décembre 2021, la cellule de coordination est structurée autour de 2,1 ETP ventilée à raison de 0,5 ETP d'animateur-coordonateur, 1,1 ETP de technicien de rivière et 0,5 ETP de secrétaire.

Proratisée à l'année, la cellule de coordination était composée 1,575 ETP soit environ de la moitié de ses capacités de fonctionnement prévues à 3 ETP dans le contrat territorial signé.

| Missions | Nombre d'ETP | Durée en mois | Type de contrat |
|------------------------------|--------------|---------------|-----------------|
| Animateur, coordinateur | 0,5 | 12 | Titulaire |
| Technicien de rivière | 0,5 | 12 | Titulaire |
| Secrétaire | 0,5 | 12 | Titulaire |
| Technicien de rivière | 0,6 | 1,5 | Contractuel |
| Nombre moyen d'ETP annualisé | 1,575 | | |

Tableau 3: Composition de la cellule de coordination

Le statut des agents composant la cellule de coordination est à 71 % titulaire et 29 % contractuel.

2. Présentation des activités de la cellule de coordination

2.1. Animation, coordination et pilotage du contrat

La cellule de coordination anime les instances de la gouvernance du contrat territorial défini à la suite d'une démarche concertée. Elle assure la préparation, l'organisation et la tenue des comités de pilotage, technique et des sages. Par ailleurs, elle coordonne les maîtres d'ouvrage et met en œuvre les actions portées par le SIGIV.

2.1.1. Instance de gouvernance

2.1.1.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage (COFIL) est l'organe conduisant la mise en œuvre du contrat territorial, son suivi et validant le bilan final. Il est composé d'un représentant décisionnaire par maître d'ouvrage portant une action dans le contrat territorial. Le SIGIV dispose de 3 membres dont le Président qui préside également l'instance. Chaque membre est investi d'une voix. Le comité de pilotage est ouvert aux organismes financeurs avec voix consultative.

2.1.1.2. Comité technique

Cet instance étudie la faisabilité technique des actions sur la demande du COFIL ou sur sa propre initiative en vue de les soumettre au comité COFIL. Elle conduit la réalisation des actions et assure l'évaluation administrative et financière du contrat territorial. Elle adresse ses propositions au COFIL qui lui décide. La composition correspond à autant de représentants techniques que de maîtres d'ouvrage portant des actions. La composition est fonction des sujets à l'ordre du jour. Les comptes-rendus sont diffusés à tous les membres du comité.

2.1.1.3. Comité des sages

Cette instance est garante de la compétence et de la mémoire technique des actions engagées. Elle apporte un éclairage sur les faits passés pour assurer la continuité lors des renouvellement des mandats. Elle n'a pas de rôle décisionnel mais les membres sont invités à toutes les instances de la gouvernance du contrat. Elle est composée de 3 membres n'ayant plus de mandat électoral et désignés par vote du bureau syndical et reconduit tacitement tous les ans.

2.1.2. Mobilisation des instances

La cellule de coordination prépare le contenu des comités avec les maîtres d'ouvrage en capitalisant les informations et les résultats des réalisations et les implique dans la réalisation du bilan global annuel. Des contacts sont régulièrement noués pour échanger sur l'état d'avancement des actions et conduire conjointement des actions relevant de domaines partagés.

2.1.2.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage a été mobilisé à une reprise le 8 décembre 2021 pour valider le bilan des actions engagées par les maîtres d'ouvrage et le programme prévisionnel d'actions 2022.

| Date de la réunion | Nombre de participants | Nombre de structures invitées | Ordre du jour | Conclusions |
|--------------------|--------------------------------|-------------------------------|--|--|
| 8 décembre 2021 | 16 représentants 10 structures | 13 | Bilan de l'année 2021 Programme 2022 Validation du programme d'actions | Validation du bilan des actions engagées en 2021 par les maîtres d'ouvrage Validation du programme d'actions prévisionnel en 2022 par les maîtres d'ouvrage |

Tableau 4: Etat synthétique de la tenue du COPIL

2.1.2.2. Comité technique

Le comité technique (COTEC) s'est réuni le 15 octobre 2021 pour préparer la tenue du comité du pilotage qui aura lieu quelques semaines plus tard.

| Date de la réunion | Nombre de participants | Nombre de structures invitées | Ordre du jour | Conclusions |
|--------------------|----------------------------------|-------------------------------|---|--|
| 15 octobre 2021 | 12 représentants de 8 structures | 8 | Bilan de l'année 2021 Programme 2022 Validation du programme d'actions 2022 | Validation du bilan des actions engagées en 2021 par les maîtres d'ouvrage Validation du programme d'actions prévisionnel en 2022 par les maîtres d'ouvrage |

Tableau 5: Etat synthétique de la tenue du COTEC

2.1.3. Coordination des maîtres d'ouvrage et pilotage du contrat

La cellule de coordination a soutenu les actions des maîtres d'ouvrage en participant à 23 réunions ou échanges téléphoniques pour présenter le contrat territorial et accompagner les maîtres d'ouvrage à la mise en œuvre de leurs actions.

2.2. Mise en œuvre des actions syndicales

L'année 2021 a été consacrée à la structuration du SIGIV par la réorganisation de ses activités sur le territoire. Le syndicat s'est installé dans de nouveaux locaux adaptés à la structuration des moyens humains et a développé une organisation interne de structuration des flux (internet, téléphonie, électricité) et à la sécurisation des données internes. Dans le même temps, le SIGIV s'est émancipé de la Communauté de communes de Charente Limousine (CCCL) par le recrutement le 30 novembre 2020 d'une agente à mi-temps pour réaliser le secrétariat et la comptabilité et développer ses outils de gestion des ressources humaines (logiciels métiers, organisation des ressources humaines avec les LDG, complémentaire santé, sécurité au travail,...). Les moyens humains se sont développés avec le recrutement d'un technicien de rivière à 0,6 ETP pour mettre en œuvre les actions du contrat territorial.

Le temps de travail de la cellule de coordination a principalement été consacré à la mise en œuvre des actions hydromorphologiques et plus particulièrement à la rédaction de la Déclaration d'intérêt général (DIG) qui est le préalable à la mise en œuvre du programme d'actions porté par le SIGIV.

2.3. Formation de la cellule de coordination

La cellule de coordination a participé à des journées de formation pour actualiser ses connaissances ou acquérir de nouvelles compétences nécessaires à l'exercice des missions confiées. Au total, les 1,575 ETP ont bénéficié de 21 jours de formation en matière de gestion financière de projet, la connaissance de la fonction publique, l'utilisation de logiciel métiers, de marchés publics, de communication auprès des acteurs locaux et de connaissances juridiques sur les milieux aquatiques. (10 % du temps de travail)

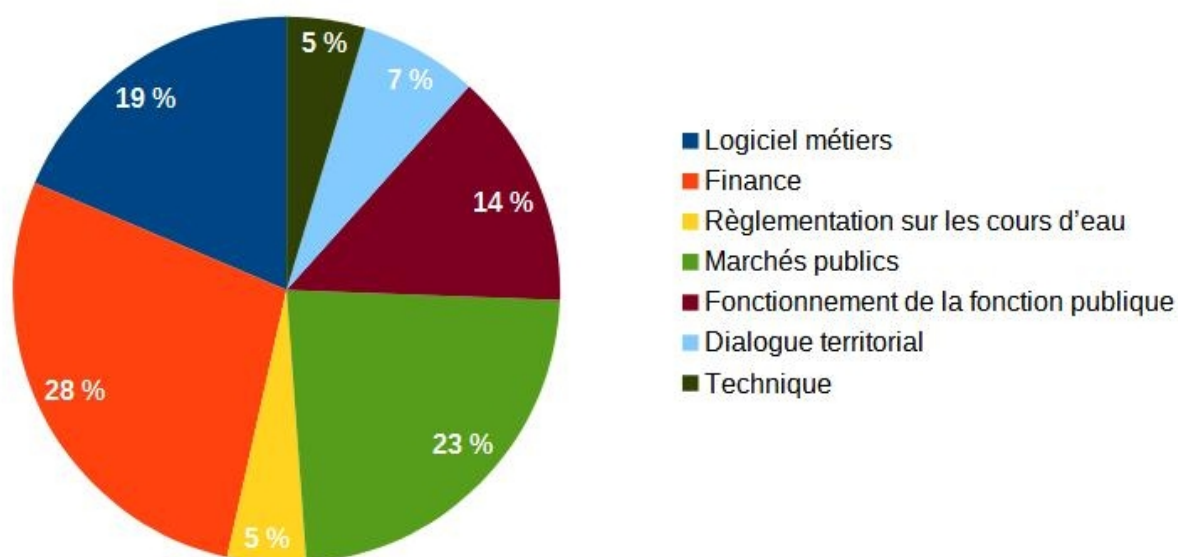


Figure 1: Répartition du temps par formation suivie

2.4. Temps de travail de la cellule de coordination

Les activités du SIGIV se sont concentrées sur

- l'élaboration du dossier de Déclaration d'intérêt général dont le temps consacré à la rédaction est de 25 %
- l'animation des instances de la gouvernance (5%) tel que les COPIL et les COTEC
- la coordination et le pilotage des maîtres d'ouvrage (10%)
- la structuration de la cellule de coordination, la formation et l'émergence des actions portées par le SIGIV (60%).

| Poste | Missions | Nombre d'ETP | Temps de travail estimé |
|-------------------------|---|--------------|-------------------------|
| Animateur, coordinateur | Animer le contrat territorial et coordonner les actions des maîtres d'ouvrage | 0,5 | 20 % |
| Technicien de rivière | Mettre en place les actions hydromorphologiques | 0,5 | 80 % |
| Secrétaire | Soutien logistique du contrat territorial | 0,5 | 100 % |
| Technicien de rivière | Mettre en place les actions hydromorphologiques | 0,6 | 100 % |

Tableau 6: Temps de travail par poste

3. Mise en œuvre des actions

Le programme pluriannuel d'actions du contrat comprend 43 actions regroupées en 9 thématiques de travail. L'année 2021 est consacrée à la mise en œuvre de 32 d'entre elles.

3.1. Études complémentaires

Cette thématique rassemble 8 actions. Parmi elles, 7 étaient programmées pour l'année 2021 et concernaient deux maîtres d'ouvrage : le SIAEP NEC pour une action et le SIGIV pour les 6 autres.

Sur les 7 actions prévues, 5 ont été reportées et 2 engagées.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Nord Est Charente (SIAEP NEC) a élaboré le cahier des charges de l'action ETUD07 dont la prestation sera externalisée. Une première réunion a eut lieu fin novembre 2021 entre le SIAEP NEC, l'Université de Limoges et le SIGIV pour la définition du besoin.

Le SIGIV a participé à 8 échanges avec la municipalité de Blond dans la mise en œuvre de l'ETUD05. Cette action est insérée dans le projet de revitalisation du centre-bourg de Blond porté par la municipalité. Les échanges ont portés sur l'avancement du projet municipal, l'objet de l'étude de renaturation de l'Issoire, le calendrier d'exécution des deux projets, les missions et la coordination de chaque structure et le périmètre de la renaturation.

3.2. Restauration hydromorphologique

| Code Actions | Libellé | Maître d'ouvrage | État de réalisation |
|--------------|---|------------------|---------------------|
| ETUD02 | Réaliser une étude d'aide à la décision pour l'aménagement ou effacement des plans d'eau | SIGIV | REPORTEE |
| ETUD03 | Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire | SIGIV | REPORTEE |
| ETUD04 | Etudier l'impact qualitatif et quantitatif des étangs sur les cours d'eau de tête de bassin versant | SIGIV | REPORTEE |
| ETUD05 | Réaliser une étude sur la renaturation de l'Issoire dans la traversée du bourg de Blond | SIGIV | ENGAGEE |
| ETUD06 | Connaître les espèces exotiques envahissantes et leur répartition | SIGIV | REPORTEE |
| ETUD07 | Réaliser une étude sédimentaire de l'Issoire amont | SIAEPNEC | ENGAGEE |
| ETUD08 | Connaître la localisation des zones humides | SIGIV | REPORTEE |

Tableau 7: État de réalisation des études complémentaires

La thématique de restauration hydromorphologique est pourvue de 10 actions. 3 actions sont programmées en 2021. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIGIV.

L'action REST01 a été annulée en raison d'une évolution réglementaire des rubriques de la nomenclature Loi sur l'eau ne nécessitant plus la réalisation d'une étude préalable à la pose des aménagements.

L'étude de faisabilité de l'action REST04 est reportée au même titre que l'action REST06.

3.3. Agriculture

La thématique « agriculture » comprend 6 actions portées par les chambres d'agriculture de la

| Code Actions | Libellé | Maître d'ouvrage | État de réalisation |
|--------------|--|------------------|---------------------|
| REST01 | Aménager les points d'abreuvements et de franchissements | SIGIV | ANNULEE |
| REST04 | Recharger le lit mineur | SIGIV | REPORTEE |
| REST06 | Restaurer la ripisylve | SIGIV | REPORTEE |

Tableau 8: État de réalisation de la restauration hydromorphologique

Charente et de la Haute-Vienne.

La Chambre d'agriculture de la Charente (CA 16) a réalisé 2 diagnostics individuels d'exploitations (DIE) sur les 5 prévus pour l'année 2021. 160 ha ont été diagnostiqués sur la masse d'eau du Goire et aucun sur la masse d'eau de l'Issoire amont dans sa partie charentaise. La CA 16 a bénéficié du retour d'expérience de la Chambre consulaire de la Haute-Vienne pour l'élaboration de la méthode de travail. Par ailleurs, la CA16 relève un besoin de coordination entre les thématiques agricoles et hydromorphologique.

D'autre part, le département de la Charente ne bénéficie pas du dispositif d'aides de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'investissement pour mettre en défens les berges et installer des abreuvoirs a contrario du département de la Haute-Vienne.

La Chambre d'agriculture de la Charente a organisé 1 réunion par masse d'eau pour informer les agriculteurs des MAEC mobilisables : 27 agriculteurs ont participé à la réunion organisée dans le bassin du Goire sur les 273 invités et 5 ont participé à celle de l'Issoire amont sur les 16 invités.

La Chambre d'agriculture de la Charente a communiqué sur la préservation des milieux aquatiques par la publication d'un article de presse sur son site internet touchant un public potentiel de 273 agriculteurs sur la masse d'eau du Goire et 16 sur l'Issoire amont. Par ailleurs, une réunion d'information sur les risques sanitaires de l'abreuvement au champs a été proposée aux agriculteurs de deux masses d'eau en présence du Groupement de défense sanitaire départemental. Elle a rassemblé 33 participants.

| Code Actions | Libellé | Maître d'ouvrage | État de réalisation |
|--------------|---|------------------|---------------------|
| AGRI01 | actions milieu 1: Diagnostics d'exploitations agricoles | CA16 | REALISEE |
| AGRI02 | Anim 2 et milieu 2 :Contribution pour la mise en oeuvre des projets: Les Mesures agro environnementales | CA16 | REALISEE |
| AGRI03 | Anim 1: Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux sur le territoire du SIGIV | CA16 | REALISEE |
| AGRI04 | Réaliser des Diagnostics Individuels d'Exploitation | CA87 | REALISEE |
| AGRI05 | Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques | CA87 | REALISEE |
| AGRI06 | Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux | CA87 | REALISEE |

Tableau 9: État de réalisation des actions agricoles

La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne (CA 87) a réalisé 10 DIE pour une surface de 1170 ha. 55 jours ont été consacrés à l'animation des pratiques pour la préservation des milieux aquatiques : 3 réunions ont été organisées avec 33 agriculteurs et 10 visites individuelles se sont déroulées sur les exploitations. 41 abreuvoirs ont été installés à l'aide du dispositif de la Région Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, 62 ha ont été engagés dans le cadre des MAEC sur 5 dossiers.

3.4. Forêt

La mise en place de plans bocagers communaux est l'unique action de la thématique forestière. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Centre d'Etude Technique Environnementale et Forestier (CETEF) de la Charente.

Le CETEF de la Charente a mis en place un plan de gestion bocager communal sur la commune de Saint-Christophe.

3.5. Zones humides

4 actions composent la thématique « zones humides ». Parmi elles, deux sont prévues dans le programme d'actions du contrat pour l'année 2021. Elles sont portées par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA) et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB V).

| Code Actions | Libellé | Maître d'ouvrage | État de réalisation |
|--------------|-----------------------------------|------------------|---------------------|
| FOR01 | Plan de gestion bocager communaux | CETEF | REALISEE |

Tableau 10: État de réalisation des actions forestières

Le CEN-NA a mené une animation foncière pour préserver les zones humides par de l'acquisition foncière sur les deux masses d'eau. Au total 46 jours ont été consacrés à ce travail à raison de 18,5 jours pour le bassin du Goire et 27,5 jours sur l'Issoire amont. 50 jours étaient prévus initialement. Cette animation a permis de signer une promesse d'achat de 24 ha sur la commune de Saulgond dans le bassin du Goire et environ 10 ha sur la masse d'eau de l'Issoire amont.

L'EPTB Vienne met ses services à disposition des collectivités lors de la révision ou l'élaboration de document d'urbanisme pour qu'elles intègrent et prennent en compte les zones à dominante humide du SAGE Vienne dans la planification territoriale. L'EPTB Vienne n'a reçu aucune sollicitation des collectivités du contrat territorial.

3.6. Étangs

| Code Actions | Libellé | Maître d'ouvrage | État de réalisation |
|--------------|--|------------------|---------------------|
| ZH02 | Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage | CEN NA | REALISEE |
| ZH04 | Prise en compte des zones à dominante humides dans les documents d'urbanisme | EPTB Vienne | REALISEE |

Tableau 11: État de réalisation de la thématique "zones humides"

La thématique « Étangs » regroupe 3 actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIGIV pour deux d'entre elles et par l'EPTB Vienne pour la dernière.

Le SIGIV a informé et sensibilisé les acteurs locaux sur la gestion et leur responsabilité en organisant une réunion d'information des élus sur le bassin du Goire en mars 2021. 31 personnes étaient présentes et ont visité un étang aux normes disposant de tous les équipements. Par ailleurs, une personne a été rencontrée individuellement à Brigueuil. Sur la masse d'eau de l'Issoire amont, deux personnes ont été

rencontrées, l'une à Esse et la second à Val d'Issoire. Une personne a été accompagnée à Brillac dans le cadre de son projet d'effacement de son étang.

| Code Actions | Libellé | Maître d'ouvrage | État de réalisation |
|--------------|--|------------------|---------------------|
| ETG01 | Informier et sensibiliser les propriétaires d'étangs sur leurs responsabilités et la gestion des plans d'eau | SIGIV | REALISEE |
| ETG02 | Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau | EPTB Vienne | REALISEE |
| ETG03 | Appui technique aux actions concernant les étangs | EPTB Vienne | REALISEE |

Tableau 12: Etat de réalisation de la thématique "Etangs"

L'EPTB Vienne a envoyé un courrier d'information aux notaires et agences immobilières des deux masses d'eau pour les informer sur la gestion et la réglementation applicable aux étangs.

3.7. Assainissement non collectif

La thématique « assainissement non collectif » (ANC) comporte 4 actions portées par la CCCL pour trois d'entre elles et une par le SIGIV.

| Code Actions | Libellé | Maître d'ouvrage | État de réalisation |
|--------------|--|------------------|---------------------|
| ANC01 | Informier et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif | SIGIV | REALISEE |
| ANC02 | Valoriser le programme actuel d'aide à la réhabilitation des installations ANC non conformes qui rejettent des eaux usées dans les cours d'eau | CCCL | REALISEE |
| ANC03 | Animer un programme de sensibilisation les propriétaires d'ANC non-conformes qui rejettent des eaux usées dans les cours d'eau | CCCL | REALISEE |
| ANC04 | Valoriser les missions de contrôle et de conseil du SPANC | CCCL | REALISEE |

Tableau 13: Etat de réalisation de la thématique "assainissement non collectif"

La Communauté de communes de Charente Limousine a accompagné les particuliers dans la mise aux normes de leur assainissement non collectif en leur fournissant du conseil et en les assistant dans les démarches financières et techniques. 8 équipements ont été réhabilités sur les 17 prévues sur les deux masses d'eau. La réalisation de 50 % des projets s'explique par des difficultés liées :

- à un système reposant sur le volontariat,
- à des particuliers ne pouvant faire l'avance des travaux,
- la lourdeur administrative,
- à la crise sanitaire qui a engendré 3 abandons.

La CCCL a organisé deux réunions d'information et de sensibilisation des particuliers à la mise aux normes de l'ANC. L'une d'elle a été supprimée en raison de la crise sanitaire. Le SIGIV a participé à la seconde.

La CCCL a valorisé ses missions de conseil et de contrôle par l'envoi de courrier aux particuliers, la diffusion d'articles de presse et la communication par l'intermédiaire de son site internet.

3.8. Ressource quantitative

La thématique « ressource quantitative » est organisée autour de 3 actions portées par l'EPTB Vienne et la CCCL.

L'EPTB Vienne a proposé aux communes du périmètre syndical remplissant certains critères de les accompagner dans une démarche d'économie d'eau dans leur bâtiment public. Par ailleurs, dans le cadre de la prochaine étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) du bassin de la Vienne, l'EPTB Vienne a

| Code Actions | Libellé | Maître d'ouvrage | État de réalisation |
|--------------|---|------------------|---------------------|
| QUANT01 | Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communauté de communes | CCCL | REPORTEE |
| QUANT02 | Accompagnement des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau au sein de leur bâtiment et des espaces publics | EPTB Vienne | REALISEE |
| QUANT03 | Définition du débit minimum biologique sur l'Issoire | EPTB Vienne | REALISEE |

Tableau 14: État de réalisation de la thématique "ressource quantitative"

retenu une station de mesure du débit minimum biologique sur la bassin de l'Issoire et effectué les mesures de débit pour définir le débit minimum biologique de ce cours d'eau.

L'étude sur la réduction des consommations d'eau au sein des bâtiments publics de la CCCL est reportée.

3.9. Animation, coordination des maîtres d'ouvrage, pilotage du contrat, mise en œuvre des actions thématiques et communication

Le SIGIV porte 4 actions dans cette thématique du contrat territorial. Trois d'entre elles sont retenues pour l'année 2021.

| Code Actions | Libellé | Maître d'ouvrage | État de réalisation |
|--------------|---|------------------|---------------------|
| ANIM02 | Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restauration hydromorphologique | SIGIV | REALISEE |
| ANIM03 | Piloter, coordonner, animer, suivre le contrat territorial et informer les publics | SIGIV | REALISEE |
| ANIM04 | Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication | SIGIV | ENGAGEE |

Tableau 15: État de réalisation de la thématique "Animation"

A la suite des travaux de restauration des milieux aquatiques sur le site du moulin de la Cour, à Saint-Maurice-des-Lions réalisés en 2019, le SIGIV a mis en place un protocole pluriannuel de suivi du site pour évaluer les gains écologiques et bénéficier d'un retour d'expérience. L'année 2021 est la première des trois années de suivi.

Au cours de l'année 2021, la cellule d'animation du contrat territorial s'est étoffée par le recrutement d'un technicien à la mi-novembre consacrant 0,6 ETP à la mise en œuvre des actions syndicales. Cette première année de contrat a été consacrée à la structuration de l'équipe syndical mais également des moyens techniques pour garantir l'efficacité de la cellule d'animation. En complément, le SIGIV poursuit la rédaction du dossier de Déclaration d'intérêt général et en parallèle engage les activités de montage des actions notamment l'action ETUD05 ou la stratégie de communication dont les premiers jalons du cahier des charges de la prestation sont posés.

3.10. Synthèse

Parmi les 32 actions prévues au contrat territorial Goire et Issoire amont en 2021, 63 % d'entre elles ont été réalisées, 9 % sont en cours de réalisation, 25 % sont reportées et 3 % sont annulées en raison d'une évolution réglementaire.

ÉTAT DES RÉALISATIONS

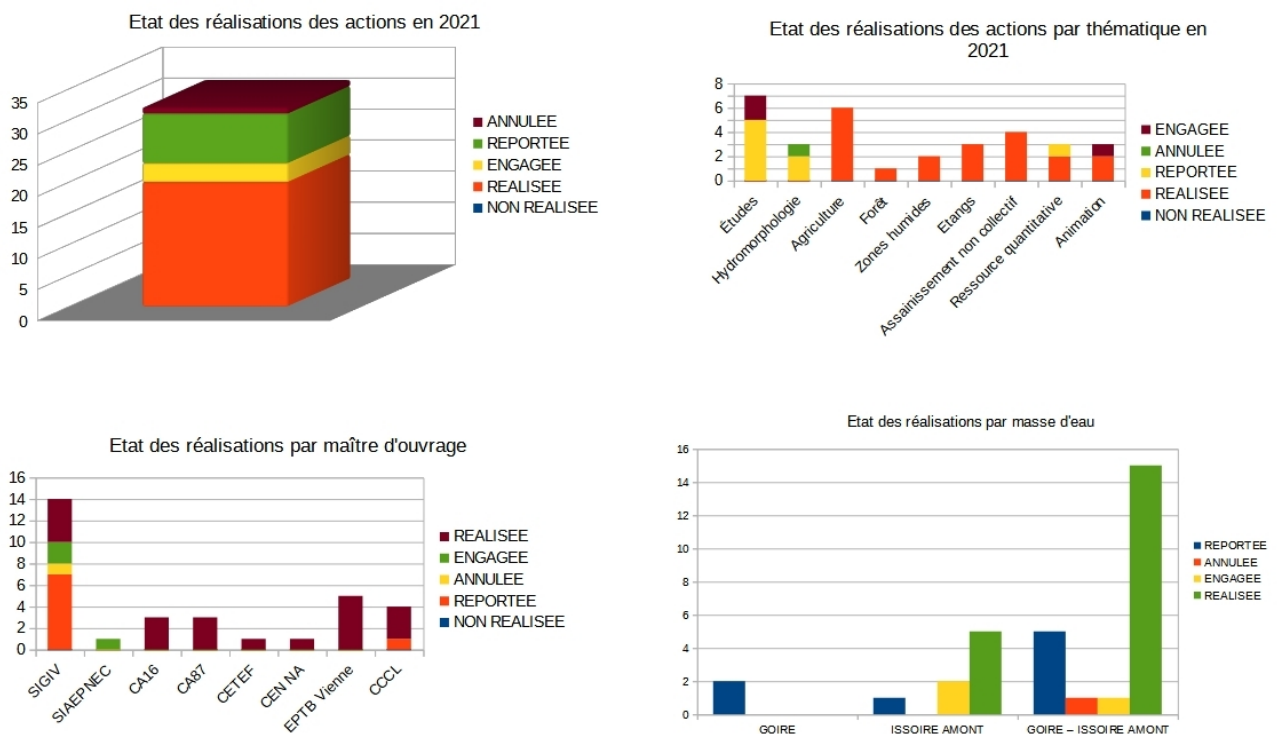


Tableau 16: Etat synthétique des réalisations

Le taux de réalisation s'élève à 100 % pour cinq thématiques : « agriculture », « forêt », « zones humides », « étangs », « assainissement non collectif ». La thématique « ressource quantitative » et animation ont un taux de réalisation de 67 % tandis que les thématiques « études complémentaires » et « restauration hydromorphologique » sont en partie engagées. Pour la première, 5 actions sont reportées et 2 en cours de réalisation, pour la seconde, 2 sont reportées et une est annulée.

Les Chambres d'agriculture de la Charente et de la Haute-Vienne, le CETEF, le CEN NA, l'EPTB Vienne enregistrent un taux de réalisation de 100 %. Il est de 75 % pour la CCCL avec une action reportée. Pour le SIAEP, une action est en cours de réalisation. Quant au SIGIV, le taux de réalisation s'élève à 29 %. 50 % de ses actions sont reportées, 14 % sont engagées et 7 % sont annulées.

Les masses d'eau du Goire et de l'Issoire amont totalisent 22 actions communes en 2021. Sur les 19 actions, 15 ont été réalisées, 5 reportées et deux sont annulée et engagée. 2 actions concernaient spécifiquement la masse d'eau du Goire et ont été reportées. Pour la masse d'eau de l'Issoire amont, 8 actions étaient programmées : 5 ont été réalisées, 2 ont été engagées et une reportée.

4. Actions de communication

La Chambre d'agriculture de la Charente relaie régulièrement ses actions d'accompagnement des agriculteurs dans le cadre du contrat sur son site internet. Par ailleurs, plusieurs articles de presse ont paru dans la Vie agricole lors de formation technique concernant les milieux aquatiques.

Le SIGIV a organisé en mars une journée de sensibilisation de 31 élus à la gestion des milieux aquatiques sur une journée portant sur l'acquisition de connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques, en salle puis une visite de terrain de plusieurs aménagement dont la mise aux normes des étangs. Le SIGIV s'est adjoint les services du CPIE Val de Gartempe et de la DDT de la Charente pour l'organisation et l'animation de la journée.

L'année 2021 a également été marqué par la signature du contrat territorial le 25 mars à Confolens en présence des financeurs, des maîtres d'ouvrages, des élus locaux et du SIGIV. Cette cérémonie acte officiellement l'engagement du contrat territorial après 5 années de travail compliquées par la liquidation judiciaire du mandataire de l'étude préalable, puis la crise sanitaire lié au COVID. Cet évènement a été relayé dans la presse locale charentaise et haut-viennoise.

5. Budget et financement

5.1. Budget

Les crédits consommés en 2021 s'élèvent à 268 616,73 € toutes thématiques confondues représentant 23,60 % du budget initial.

La thématique agricole concentre 37 % des dépenses suivie de l'assainissement non collectif et l'animation du contrat territorial.

Durant la première année de contrat, la Communauté de communes de Charente Limousine a consommé environ 80 000€, suivi du SIGIV pour un montant approximatif de 70 000€ et les Chambres d'agriculture de la Charente et Haute-Vienne à hauteur respectif de 43 000€ et 55 000€ environ. L'EPTB Vienne est par ailleurs maître d'ouvrage d'actions financées par des dispositifs externes.

Les thématiques « études complémentaires », « restauration hydromorphologique », « étangs » et « ressource quantitative » n'ont consommées aucun crédit car elles sont soit financées par d'autres dispositifs, soit les actions ont été reportées, annulées ou engagées sans dépenses liées. La thématique « zones humides » a consommé environ 74 % des crédits ouverts, devant la thématique « agriculture » (70%) et « animation du contrat » (40%).

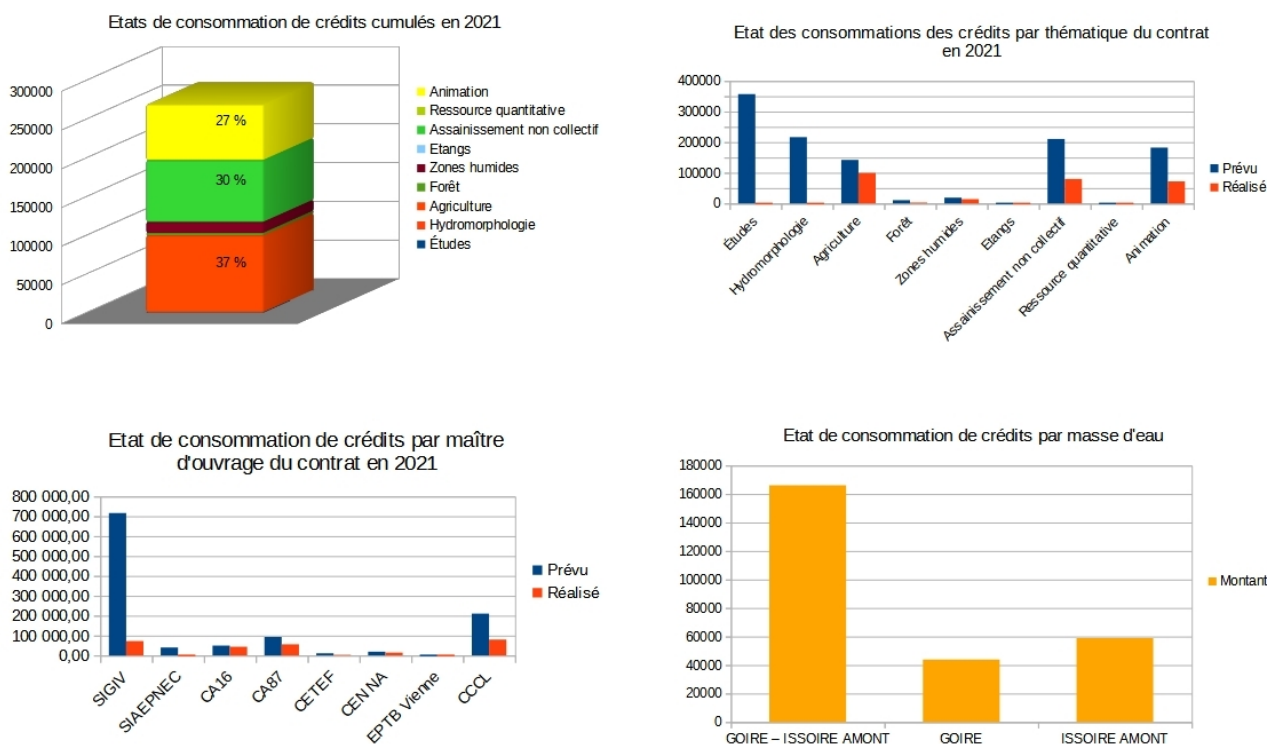


Figure 2: Etat financier

Les masses d'eau du Goire et de l'Issoire amont bénéficient de plus de 160 000€ d'investissement dans le cadre des actions communes aux deux bassins versants. Le montant des actions spécifiques à l'Issoire amont s'élève à 60 000€ environ tandis qu'il atteint environ 44 000 € pour le Goire.

5.2. Reports financiers sur les années suivantes

Les crédits n'étant pas tous consommés en 2021, des reports s'opéreront sur les années suivantes.

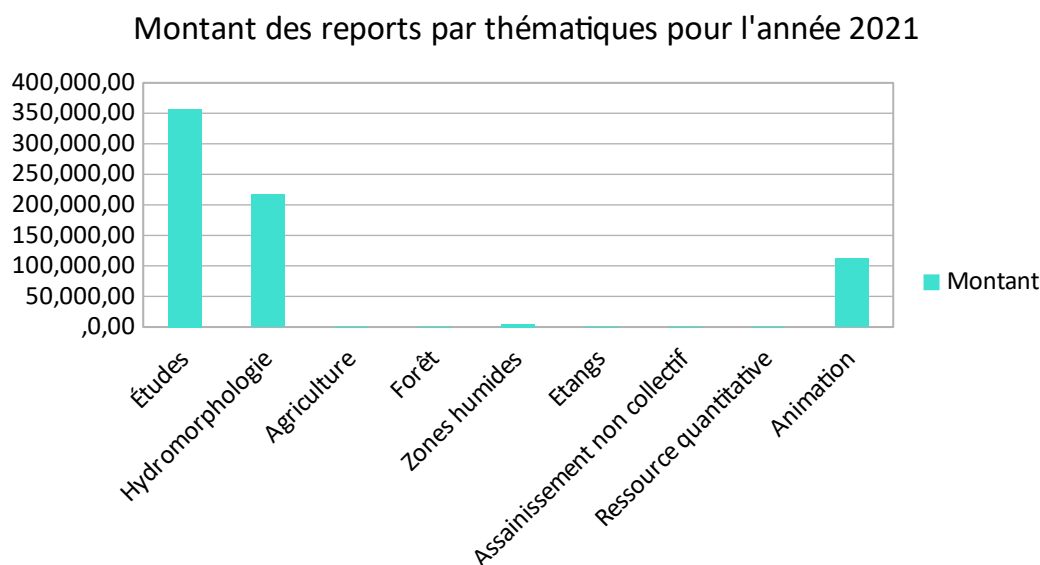


Tableau 17: Reports financiers du programme d'actions 2021

Les thématiques « études complémentaires », « restauration hydromorphologique » et « animation » sont les principales concernées par ces reports pour des montants respectifs de 357 000€, 216 600€ et 112 293,55€.

6. Bilan et perspectives

6.1. Bilan

L'année 2021 constitue l'année de lancement d'un outil novateur, le contrat territorial, sur un territoire jusqu'alors dépourvu de politique de gestion des milieux aquatiques, de culture de l'eau et de travaux collaboratifs orienté vers la mutualisation des données et les échanges d'informations.

Cette première année est une année de mise en route des actions des maîtres d'ouvrage au sein de outils de gestion des milieux aquatiques novateur. Il est à retenir que 63 % des actions prévues ont été réalisées pour un montant financier représentant environ 25 % du budget initial.

Ce décalage entre réalisation technique et financière s'explique par

- la réalisation de 8 actions financées par des dispositifs externes ;
- une animation chronophage pour élaborer les premières actions dont la réalisation ne s'est pas traduite dans l'exercice budgétaire 2021 ;

- la mise en œuvre d'actions au dimensionnement financier modeste. Les actions onéreuses ont été reportées ;

- une estimation du montant des actions qui a évolué dans le temps.

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage ont tous été impactés à des degrés divers par la crise sanitaire du COVID qui ont réduit le niveau d'ambition des actions, perturbé les processus de recrutement et les organisations internes des activités mais également externes en relation avec le public où quelques manifestations ont dûes s'adapter ou être annulées comme pour la thématique « assainissement non collectif ».

Cette première année de contrat a également été amputée d'un quart en raison de la signature du contrat intervenant à la fin du mois de mars.

Au cours de l'année 2021, le SIGIV s'est structuré et organisé pour engager et animer le contrat territorial. Ceci s'est traduit par :

- l'emménagement dans des locaux fonctionnels et adaptés au développement des moyens humains en avril 2021,

- le déroulement d'un processus de recrutement d'un technicien dès le mois d'avril qui s'est conclut par son embauche à la mi-novembre 2021

- une cellule de coordination incomplète composée en moyenne de 1,575 ETP,

- la structuration du réseau informatique interne, la sécurisation des données internes et l'organisation de la gestion des ressources humaines,

- la rédaction de la DIG effectuée de concert avec la mise en œuvre des premières actions du contrat territorial.

En conclusion, la cellule de coordination reste incomplète au 31 décembre 2021 mais se structure progressivement avec la prise en charge des actions pour animer et coordonner du premier contrat territorial.

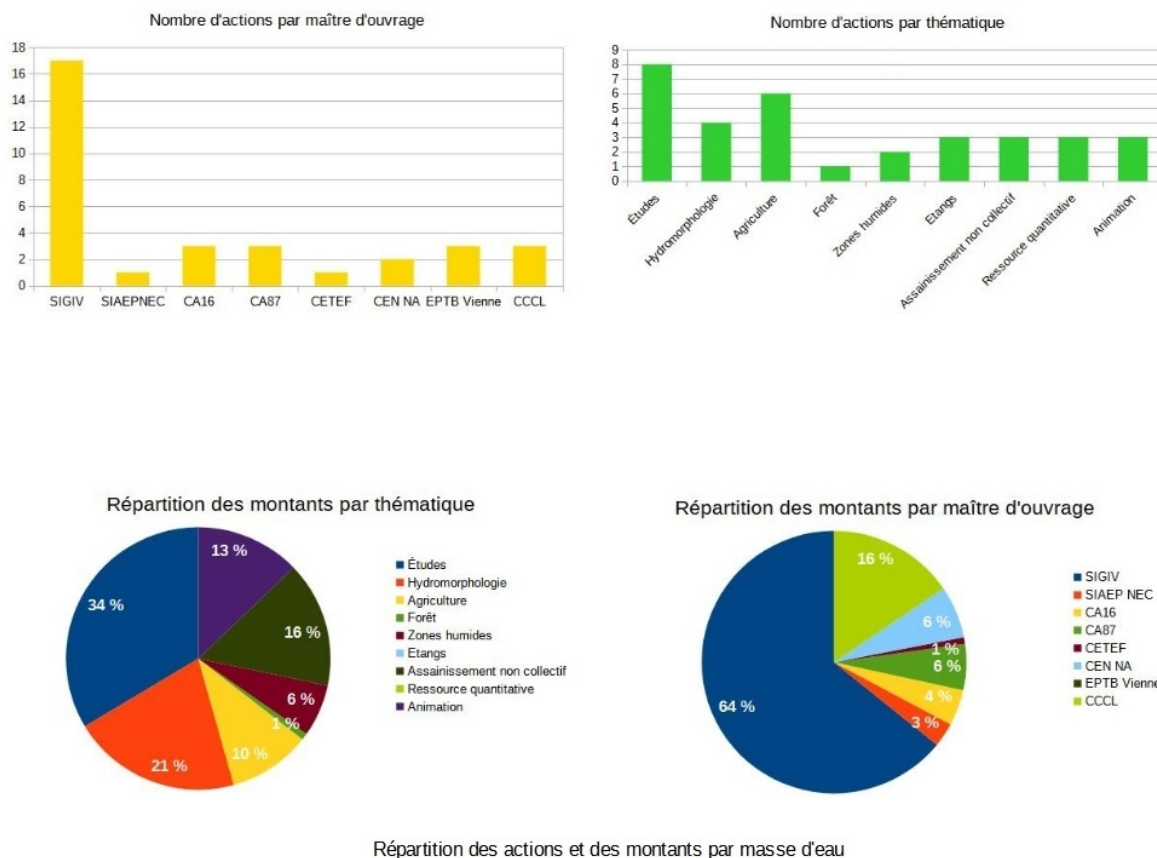
6.2. Perspectives

A l'aide des conclusions du bilan de l'année 2021, le programme prévisionnel du contrat territorial est ajusté en 2022, principalement pour les thématiques études et hydromorphologiques. Ainsi, 33 actions sont programmées pour un montant de 1 332 730€.

| Code action | Libellé | Montant | TOTAL |
|--------------|--|---|------------------|
| ETUD01 | Réaliser une étude d'aide à la décision sur les ouvrages transversaux | 79 200 | 448 200 |
| ETUD02 | Réaliser une étude d'aide à la décision pour l'aménagement ou effacement des plans d'eau | 91 800 | |
| ETUD03 | Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire | 42 000 | |
| ETUD04 | Etudier l'impact qualitatif et quantitatif des étangs sur les cours d'eau de tête de bassin versant | 60 000 | |
| ETUD05 | Réaliser une étude sur la renaturation de l'Issoire dans la traversée du bourg de Blond | 50 400 | |
| ETUD06 | Connaître les espèces exotiques envahissantes et leur répartition | 19 200 | |
| ETUD07 | Réaliser une étude sédimentaire de l'Issoire amont | 39 600 | |
| ETUD08 | Connaître la localisation des zones humides | 66 000 | |
| REST01 | Aménager les points d'abreuvements et de franchissements | 90 000 | 276 000 |
| REST02 | Mettre en défens les berges | 120 000 | |
| REST04 | Recharger le lit mineur | 42 000 | |
| REST08 | Effacer les plans d'eau | 24 000 | |
| AGRI01 | Diagnostics d'exploitation agricoles | NC | 134 635 |
| AGRI02 | Contribution pour la mise en œuvre des projets : MAE | 59 000 | |
| AGRI03 | Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux | NC | |
| AGRI04 | Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation | 16 620 | |
| AGRI05 | Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques | 28 545 | |
| AGRI06 | Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux | 30 470 | |
| FOR01 | Plan de gestion bocager communaux | 10 750 | 10 750 |
| ZH02 | Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage | 58 866 | 85 845 |
| ZH03 | Restaurer les zones humides remarquables | 26 979 | |
| ETG01 | Informers et sensibiliser les propriétaires d'étangs sur leurs responsabilités et la gestion des plans d'eau | Financée dans l'information, la sensibilisation du CT | |
| ETG02 | Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau | Financée dans l'information, la sensibilisation du CT | |
| ETG03 | Appui technique aux actions concernant les étangs | Financée par d'autres dispositifs | |
| ANC01 | Informers et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif | Financée dans l'animation du CTMA | 206 600 |
| ANC02 | Valoriser le programme actuel d'aide à la réhabilitation des installations ANC non conformes qui rejettent des eaux usées dans les cours d'eau | 205 200 | |
| ANC03 | Animer un programme de sensibilisation les propriétaires d'ANC non-conformes qui rejettent des eaux usées dans les cours d'eau | 1 400 | |
| QUANT01 | Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communauté de communes | Financée par d'autres dispositifs | |
| QUANT02 | Accompagner des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau au sein de leur bâtiment et des espaces publics | Financée par d'autres dispositifs | |
| QUANT03 | Définition du débit minimum biologique sur l'Issoire | Financée par d'autres dispositifs | |
| ANIM02 | Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restauration hydromorphologique | 9 500 | 170 700 |
| ANIM03 | Piloter, coordonner, animer, suivre le contrat territorial et informer les publics | 154 000 | |
| ANIM04 | Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication | 7 200 | |
| TOTAL | | 1 332 730 | 1 332 730 |

Tableau 18: Programme prévisionnel d'actions pour l'année 2022

Les thématiques « études complémentaires », « agriculture et restauration hydromorphologique » couvrent plus de la moitié des actions envisagées en 2022. Le SIGIV est le maître d'ouvrage assurant la conduite de 51 % des actions. Les autres maîtres d'ouvrage se répartissent les actions restantes de manière homogène. La thématique « études complémentaires » concentre le tiers des financements du contrat territorial pour l'année 2022, suivie par la « restauration hydromorphologique » pour un cinquième.



Répartition des actions et des montants par masse d'eau

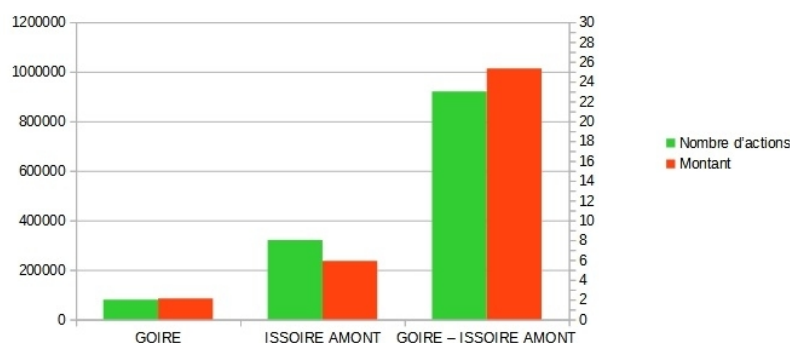


Figure 3: Perspectives de réalisation et financière pour l'année 2022

L'« agriculture », l'« animation » et l'« assainissement non collectif » couvrent 39 % des sommes allouées. Les « zones humides » représentent 6 % et la forêt 1 %. Les thématiques « étangs » et « ressources quantitatives » sont financées par d'autres dispositifs.

En tant que maître d'ouvrage assurant le portage de la majorité des actions, le SIGIV engagera 64 % du montant prévisionnel du contrat territorial pour l'année 2022. La Communauté de communes de Charente Limousine assure le financement de 16 % de l'enveloppe allouée tandis que les maîtres d'ouvrage restant se partagent entre 1 et 6 % du montant du contrat territorial. A souligner que l'EPTB Vienne finance la réalisation de ses actions dans le cadre de dispositif externe.

Les masses d'eau du Goire et de l'Issoire amont bénéficient de l'engagement de 23 actions communes de restauration des milieux aquatiques pour un montant d'environ 1 000 000€. L'Issoire amont dispose de 8 actions spécifiques pour un montant de 235 000 € environ tandis que le Goire est attributaire de 2 actions pour un montant prévisionnel de 84 000€.

En conclusion, les perspectives du contrat territorial pour l'année 2022 doivent prioritairement être axées sur :

- la structuration d'une cellule de coordination complète pour permettre le pilotage, la conduite des actions, la coordination des maîtres d'ouvrage, l'animation du contrat mais également la mise en œuvre des actions thématiques ;
- l'engagement des actions d'études, permettant ensuite de mettre en œuvre des actions de restauration hydromorphologique ;
- le développement de synergie, de cohésion et d'échanges entre les maîtres d'ouvrage ;
- l'élaboration d'outils de communication sur le contrat territorial commun aux maîtres d'ouvrage.

Annexe 1 : Thématique « milieux aquatiques »

La thématique « milieux aquatiques » est le regroupement des entités « études complémentaires », « restauration hydromorphologique », « zones humides », « étangs ».

État des réalisations

| Code Actions | Libellé | État de réalisation |
|--------------|--|---------------------|
| ETUD02 | Réaliser une étude d'aide à la décision pour l'aménagement ou effacement des plans d'eau | REPORTEE |
| ETUD03 | Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire | REPORTEE |
| ETUD04 | Etudier l'impact qualitatif et quantitatif des étangs sur les cours d'eau de tête de bassin versant | REPORTEE |
| ETUD05 | Réaliser une étude sur la renaturation de l'Issoire dans la traversée du bourg de Blond | ENGAGEE |
| ETUD06 | Connaître les espèces exotiques envahissantes et leur répartition | REPORTEE |
| ETUD07 | Réaliser une étude sédimentaire de l'Issoire amont | ENGAGEE |
| ETUD08 | Connaître la localisation des zones humides | REPORTEE |
| REST01 | Aménager les points d'abreuvements et de franchissements | ANNULEE |
| REST04 | Recharger le lit mineur | REPORTEE |
| REST06 | Restaurer la ripisylve | REPORTEE |
| ZH02 | Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage | REALISEE |
| ZH04 | Prise en compte des zones à dominante humides dans les documents d'urbanisme | REALISEE |
| ETG01 | Informier et sensibiliser les propriétaires d'étangs sur leurs responsabilités et la gestion des plans d'eau | REALISEE |
| ETG02 | Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau | REALISEE |
| ETG03 | Appui technique aux actions concernant les étangs | REALISEE |

Indicateurs

| Code actions | Dénomination de l'action | Indicateurs | Réalisation |
|--------------|--|---|---------------------------------|
| ETUD02 | Réaliser une étude d'aide à la décision pour l'aménagement ou effacement des plans d'eau | Nombre de propriétaires contactés Nombre de plans d'eau étudiés Réalisation de l'action | 0 0 0 |
| ETUD03 | Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire | Réalisation de l'action | 0 |
| ETUD04 | Etudier l'impact qualitatif et quantitatif des étangs sur les cours d'eau de tête de bassin versant | Réalisation de l'action | 0 |
| ETUD05 | Réaliser une étude sur la renaturation de l'Issoire dans la traversée du bourg de Blond | Nombre de réunions Réalisation de l'action | 8 En cours |
| ETUD06 | Connaître les espèces exotiques envahissantes et leur répartition | Réalisation de l'action Nombre d'espèces exotiques envahissantes | 0 0 |
| ETUD07 | Réaliser une étude sédimentaire de l'Issoire amont | Réalisation de l'action | En cours |
| ETUD08 | Connaître la localisation des zones humides | Nombre d'agriculteurs rencontrés Nombre d'hectares inventoriés Réalisation de l'action Nombre de réunion avec les acteurs | 0 0 0 0 |
| REST01 | Aménager les points d'abreuvements et de franchissements | Nombre d'éleveurs contactés Nombre de réalisation d'abreuvoirs Nombre de réalisation de franchissement Réalisation de l'action | Annulé |
| REST04 | Recharger le lit mineur | Réalisation de l'étude Réalisation de l'action Nombre de linéaire effectué Nombre de propriétaires et d'exploitants rencontrés Nombre de réunions | 0 0 0 0 0 |
| REST06 | Restaurer la ripisylve | Linéaires réalisés Nombre d'embâcles traités Nombre de propriétaires contactés Nombre de réunions Réalisation de l'action | 0 0 0 0 0 |
| ZH02 | Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage | Nombre de propriétaires démarchés nombre d'ha acquis nombre d'ha conventionnés | 10 0 0 |
| ZH04 | Prise en compte des zones à dominante humides dans les documents d'urbanisme | Protection des zones humides dans les documents d'urbanisme | 0 |
| ETG01 | Informier et sensibiliser les propriétaires d'étangs sur leurs responsabilités et la gestion des plans d'eau | Nombre de personnes contactées , Nombre de personnes présentes Nombre de réunions Réalisation de l'action | 0 0 1 1 |
| ETG02 | Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau | Nombre de propriétaires se faisant connaître Nombre de propriétaires accompagnés Nombre d'étangs effacés Linéaires de cours d'eau restaurés Taux d'étagement Taux de fractionnement Réalisation de l'action | 1 1 0 0 0 0 1 |
| ETG03 | Appui technique aux actions concernant les étangs | Hiérarchisation des interventions sur les étangs | 0 |

Annexe 2 : Thématique « agriculture »

État des réalisations

| Code Actions | Libellé | Maître d'ouvrage | État de réalisation |
|--------------|---|------------------|---------------------|
| AGRI01 | actions milieu 1: Diagnostics d'exploitations agricoles | CA16 | REALISEE |
| AGRI02 | Anim 2 et milieu 2 :Contribution pour la mise en oeuvre des projets: Les Mesures agro environnementales | CA16 | REALISEE |
| AGRI03 | Anim 1: Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux sur le territoire du SIGIV | CA16 | REALISEE |
| AGRI04 | Réaliser des Diagnostics Individuels d'Exploitation | CA87 | REALISEE |
| AGRI05 | Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques | CA87 | REALISEE |
| AGRI06 | Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux | CA87 | REALISEE |

Indicateurs

| Code actions | Dénomination de l'action | Indicateurs | Réalisation |
|--------------|---|---|-------------|
| AGRI01 | actions milieu 1: Diagnostics d'exploitations agricoles | | |
| | | Nombre d'exploitants intégrés à la démarche | 2 |
| | | Nombre de diagnostics réalisés | 2 |
| | | SAU "diagnostiquée | 160 |
| AGRI02 | Anim 2 et milieu 2 :Contribution pour la mise en oeuvre des projets: Les Mesures agro environnementales | | |
| | | SAU contractualisée (Goire) | 23,50 % |
| | | SAU contractualisée (Issoire) | 8,00 % |
| AGRI03 | Anim 1: Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux sur le territoire du SIGIV | | |
| | | Nombre d'agriculteurs sensibilisés (Issoire) | 4 |
| | | Nombre d'agriculteurs sensibilisés (Goire) | 33 |
| | | nombre de dossiers PCAE | 0 |
| | | Nombre de dossiers MAEC | 0 |
| | | Nombre d'agriculteurs réalisant un diagnostic d'exploitation | 0 |
| | | nombre d'aménagement mis en oeuvre (points d'abreuvement, franchissements, linéaire de cours d'eau mis en défens) | 0 |
| | | Nombre de document diffusés | 0 |
| | | Grille de satisfaction | 0 |
| AGRI04 | Réaliser des Diagnostics Individuels d'Exploitation | | |
| | | Nombre de diagnostics réalisés | 10 |
| | | SAU diagnostiquée | 1170 |
| AGRI05 | Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques | | |
| | | Nombre d'agriculteurs | 0 |
| | | Nombre d'hectares engagés | 62 |
| AGRI06 | Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux | | |
| | | Nombre d'agriculteurs sensibilisés | 33 |
| | | nombre de DIE | 10 |
| | | nombre de dossiers MAEC | 0 |
| | | nombre de dossiers PCAE | 0 |
| | | nombre d'aménagements (points d'abreuvement, franchissements, linéaires de cours d'eau mis en défens, haies...) | 41 |

Annexe 3 : Thématique « forêt »

État des réalisations

| Code Actions | Libellé | État de réalisation |
|--------------|-----------------------------------|---------------------|
| FOR01 | Plan de gestion bocager communaux | REALISEE |

Indicateurs

| Code actions | Dénomination de l'action | Indicateurs de réalisation | Réalisation |
|--------------|-----------------------------------|--|-------------|
| FOR01 | Plan de gestion bocager communaux | Nombre de Plan de Gestion Bocager Communaux crée Linéaires plantés | 1 0 |

Annexe 4 : Thématique « Assainissement non-collectif »

État des réalisations

| Code Actions | Libellé | État de réalisation |
|--------------|--|---------------------|
| ANC01 | Informier et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif | REALISEE |
| ANC02 | Valoriser le programme actuel d'aide à la réhabilitation des installations ANC non conformes qui rejettent des eaux usées dans les cours d'eau | REALISEE |
| ANC03 | Animer un programme de sensibilisation les propriétaires d'ANC non-conformes qui rejettent des eaux usées dans les cours d'eau | REALISEE |
| ANC04 | Valoriser les missions de contrôle et de conseil du SPANC | REALISEE |

Indicateurs

| Code actions | Dénomination de l'action | Indicateurs de réalisation | Réalisation |
|--------------|---|--|-------------|
| ANC01 | Informer et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif | Plaquette d'information | 0 |
| | | Articles de presse | 0 |
| | | Visite d'ANC | 0 |
| | | Nombre de personnes sensibilisées | 0 |
| | | Participation à des manifestations | 1 |
| | | Nombre d'animations | 0 |
| | | Réalisation de l'action | 1 |
| ANC02 | Valoriser le programme actuel d'aide à la réhabilitation des installations ANC non conformes qui rejettent des eaux usées | Nombre d'installation réhabilitées (Goire) | 8 |
| ANC03 | Animer un programme de sensibilisation les propriétaires d'ANC non-conformes qui rejettent des eaux usées | Nombre d'installations réhabilitées | 8 |
| | | Nombre de réunions réalisées | 1 |
| ANC04 | Valoriser les missions de contrôle et de conseil du SPANC | Nombre de manifestation | 1 |
| | | Nombre de relais | 6 |
| | | Nombre de sollicitation | 1 |
| | | Nombre d'outils créés | 1 |

Annexe 5 : Thématique « Ressource quantitative »

État des réalisations

| Code Actions | Libellé | État de réalisation |
|--------------|---|---------------------|
| QUANT01 | Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communauté de communes | REPORTEE |
| QUANT02 | Accompagnement des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau au sein de leur bâtiment et des espaces publics | REALISEE |
| QUANT03 | Définition du débit minimum biologique sur l'Issoire | REALISEE |

Indicateurs

| Code actions | Dénomination de l'action | Indicateurs de réalisation | Réalisation |
|--------------|---|---|-------------|
| QUANT01 | Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communauté de communes | | |
| | | Consommation en eau | 0 |
| QUANT02 | Accompagnement des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau au sein de leur bâtiment et | | |
| | | Nombre de collectivités engagées dans la démarche (Goire) | 1 |
| | | Nombre de collectivités engagées dans la démarche (Issoire) | 1 |
| | | Consommations d'eau | 0 |
| QUANT03 | Définition du débit minimum biologique sur l'Issoire | | |
| | | Nombre de DMB réalisé | 0 |

Annexe 6 : Thématique « Animation »

État des réalisations

| Code Actions | Libellé | État de réalisation |
|--------------|---|---------------------|
| ANIM02 | Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restauration hydromorphologique | REALISEE |
| ANIM03 | Piloter, coordonner, animer, suivre le contrat territorial et informer les publics | REALISEE |
| ANIM04 | Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication | ENGAGEE |

Indicateurs

| Code actions | Dénomination de l'action | Indicateurs de réalisation | Réalisation |
|--------------|---|---|-------------|
| ANIM02 | Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restauration hydromorphologique | Réalisation de l'action | 1 |
| | | Nombre de suivis réalisés | 1 |
| ANIM03 | Piloter, coordonner, animer, suivre le contrat territorial et informer les publics | Nombre d'actions réalisées | 6 |
| | | Outils mobilisés | 0 |
| | | Montant des actions engagées | 71108,53 |
| | | Tableaux de bord | 1 |
| | | Nombre de réunions | 37 |
| | | Tableaux de suivi | 1 |
| ANIM04 | Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication | Nombre de support et variété des thématiques abordées autour du contrat territorial | 0 |
| | | Nombre d'actions portées | 0 |
| | | Nombre des partenaires | 0 |
| | | Nombre de visiteurs, de participants | 0 |
| | | Réalisation de l'action | 1 |
| | | Nombre de réunions | 0 |

| | |
|---|------------------------------|
| Date de rédaction | 29 août 2023 |
| Structure animatrice du contrat territorial | SIGIV |
| Rédacteur | Nicolas Thuaire |
| Relecture | Membres du comité technique* |
| Version | 1 |

**Membres du Comité technique : Mélanie Adam, Isabelle Boissonneau, Natacha Cauneau, Sarah Coquerez, Aurore Dourousseau, Sébastien Fournier, Emmanuelle Hetsch, Yanis Marcillaud, Jean-Michel Potard, Hélène Thuret, Audrey Triniol*

Les partenaires financiers du contrat territorial



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

